



- Attestation d'assurance
- Caution
- chèque location
- justificatif domicile et CNI

55, rue Jean-Jaurès – 31620 BOULOC – Tél. 05 62 79 94 85

communication@mairie-bouloc.fr - www.mairie-bouloc.com

AUTORISATION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES DESTINEE AUX PARTICULIERS

M.

Adresse :

Téléphone portable : Courriel :

est autorisé (e) à occuper :

LA SALLE DES FETES DE BOULOC

Le deh àh

Aux fins de l'organisation de la manifestation :

Sous réserve d'acquitter un droit de location de : Administrés de la commune

γ 100.00€ TTC 1 journée en semaine

γ 200.00€ TTC Week-end

(Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

Associations extérieures à la commune/Particuliers non Boulocains

γ 250.00€ TTC 1 journée en semaine

γ 500.00€ TTC Week-end

- 1) Le bénéficiaire devra se conformer au règlement d'utilisation et notamment être en possession d'une police d'assurance destinée à garantir les risques liés à la manifestation (fournir attestation) et déclare avoir pris connaissance du règlement qui m'a été remis.
- 2) La présente autorisation est individuelle. Son bénéficiaire ci-dessus désigné ne pourra la céder à un tiers sous peine de retrait immédiat.
- 3) La Ville devra percevoir le versement de 250 € pour le ménage et de 500 € pour dégradations matériel et salle par chèques à titre de caution (à remettre à la remise des clés)
- 4) Le bénéficiaire s'engage à prévoir un service d'ordre adapté à la manifestation pour assurer la sécurité du public et faire respecter les locaux et les abords immédiats, si besoin.
- 5) Le bénéficiaire se verra remettre un double de cette présente autorisation.
En cas d'urgence, il pourra contacter l'élue d'astreinte le week-end au numéro suivant : 06.72.77.74.73 et en semaine, la mairie au : 05.62.79.94.94

Fait à BOULOC, le

L'organisation
(Signature)

Le Maire,